



SESSION
05/07/2021

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Maîtrise foncière pour création
du giratoire de la RN 102 et de
sa voie de desserte

L'An Deux Mille Vingt et Un, le cinq juillet dans la salle des fêtes de la Mairie, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Présents : MM Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Chezeau, Diatta Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Peverelli.

Pour : 28
Abstentions : ...
Contre : 1

Excusé(e)s : Mme Bayle (pouvoir à Mme Garreaud), M. Dersi (pouvoir à M. Griffe), Mme Durif (pouvoir à Mme Lorenzo), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Jouve), Mme Keskin (pouvoir à Mme Mazellier), M. Noël (pouvoir à M. Michel), Mme Segueni (pouvoir à M. Peverelli), Mme Tolfo (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Vallon (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Secrétaire : M. Jouve.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code civil ;

Dans le cadre de la réalisation du contournement de la RN 102 sur les communes du Teil et de Rochemaure, la commune du Teil doit s'assurer de maîtriser l'emprise foncière pour la réalisation du giratoire de la Sablière et de sa voie de desserte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir deux parcelles d'une superficie globale de 6 200 m², situées Chemin du Réservoir afin d'être propriétaire d'une partie de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation du giratoire de la Sablière et de sa voie de desserte.

Le montant de la transaction étant inférieure au seuil de consultation de 180 000 euros, le service des domaines n'a pas été consulté.

Le prix de vente convenu avec les propriétaires est de CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (55 000,00 €).

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

ACCEPTE d'acquérir une partie des parcelles CD n°216 et CD 222, situées Chemin du Réservoir, d'une superficie globale de 6 200 m² ; appartenant à Monsieur Francis RINCHAND et Mlle Elodie RINCHAND au prix de CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (55 000,00 €).

PRECISE que les numéros des parcelles à acquérir et leur surface exacte seront déterminés dans le document modificatif du parcellaire cadastrale qui sera réalisé par le géomètre-expert missionné par la commune.

DONNE pouvoir à Monsieur Bernard NOEL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur Bernard NOEL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

